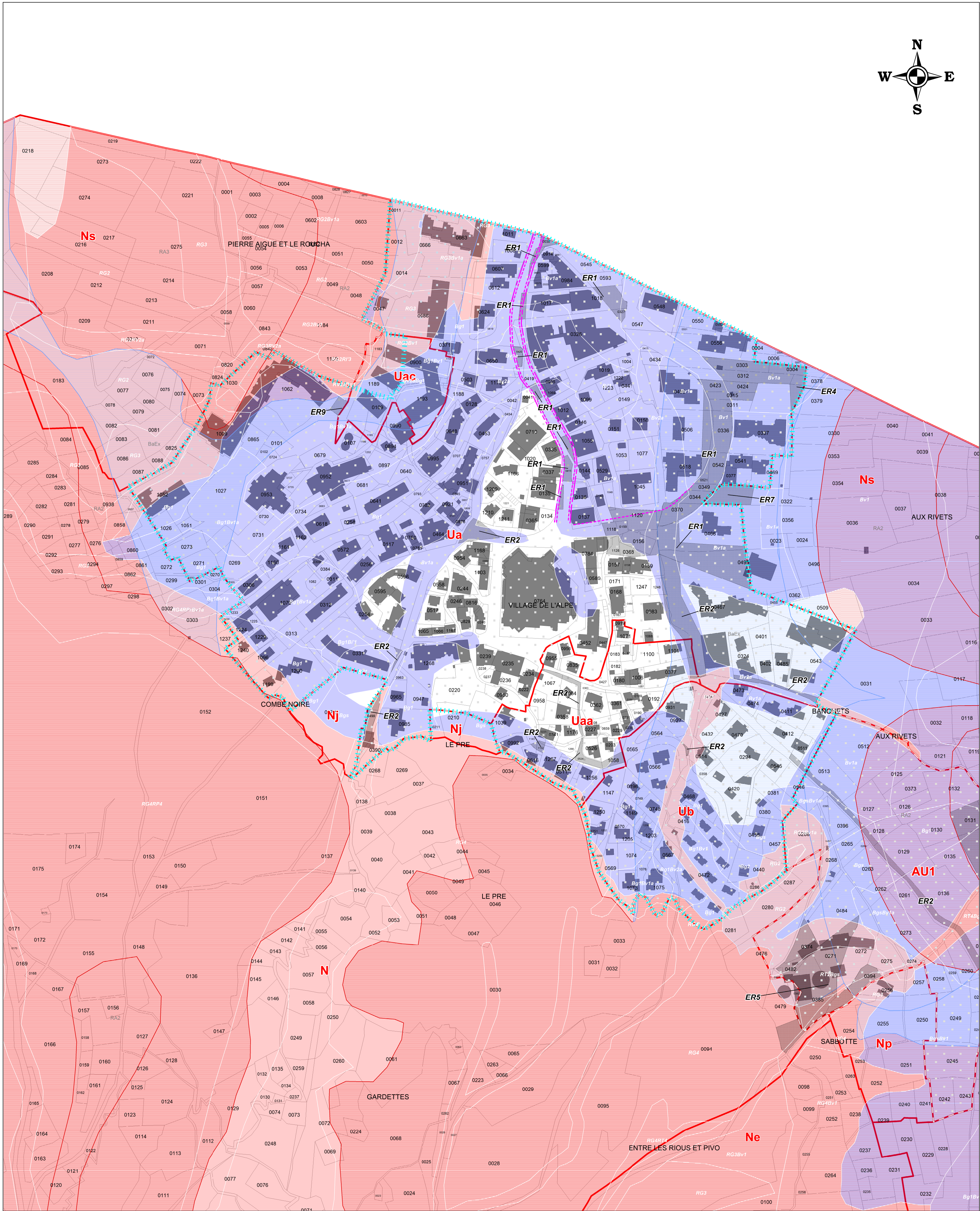
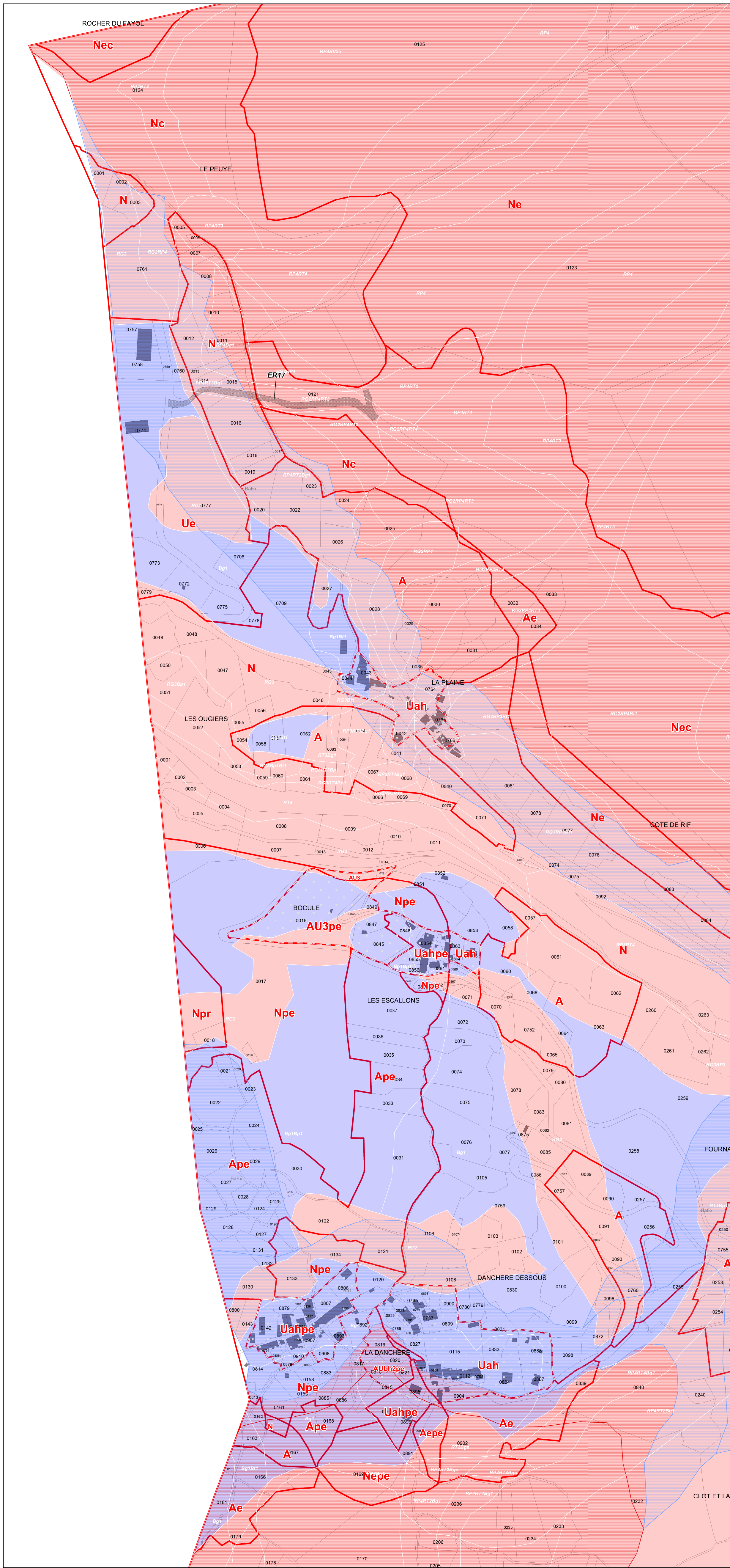


LES DEUX ALPES
COMMUNE DELEGUEE DE VENOSC

Tel : 04.92.46.51.80 / Mail : contact@alpците.fr
www.alpците.fr

Numéro	Localisation	Destinataire	Destination
1	Village de l'Alpe	Département de l'Isère	Voie (régularisation des voies existantes)
2	Village de l'Alpe	Commune	Voie (régularisation des voies existantes)
4	Village de l'Alpe	Commune	Aménagement de voirie et d'équipements
5	La gorge et Ser du Palser	Commune	Équipement public, assiette d'assiette à régulariser
7	Village de l'Alpe	Commune	Passage public, équipements d'intérêt général et logements
8	Village de l'Alpe	Commune	Aménagement passage accès aux pistes
8	Pied la Vie	Commune	Aménagement de voirie
9	Forêt de Mas	Commune	Cheminement piétons et accès à sécurisation de la Piste du Super Venosc
10	Le Courtill	Commune	Aménagement de voirie
11	Le Courtill	Commune	Aménagement de voirie
12	Le Courtill	Commune	Aménagement de voirie
14	L'Alpeau	Commune	Aménagement de voirie
15	Tellier et Crousiera	Commune	Cheminement passages publics et création de parkings
16	Village de l'Alpe	Commune	Aménagement espace public exterieur, zone non affectée)
17	Pierre Rouss / carrière	Commune	Aménagement de voirie, chemin d'accès
18	Le Bourg d'Ard	Commune	Création d'un parking
19	Le Bourg d'Ard	Commune	Aménagement des berges du Vénosc



Ua : Zone centrale de l'Alpe de Venosch - densité élevée - mixité des fonctions
 Uaa : Zone de l'ancien village de l'Alpe de Venosch - hauteurs modérées
 Uac : Zone centrale de l'Alpe de Venosch dédiée à la réalisation d'un projet spécifique
 Uah : Zone agglomérée la plus ancienne de la commune - forte continuité - mixité des fonctions (sur site plat)
 Uaja : Zone agglomérée la plus ancienne de la commune - forte continuité - mixité des fonctions (sur site en pente)
 Uaaphe : Zone agglomérée la plus ancienne de la commune - forte continuité - mixité des fonctions (sur site plat) - soumise au périmètre de protection éloignée de captage en eau potable
 Ub : Zone à dominante résidentielle - densité moyenne - en extension de la station
 Ubh : Zone à dominante résidentielle - densité élevée - en extension des hameaux (sur site plat)
 Uba : Zone à dominante résidentielle - densité élevée - en extension des hameaux (sur site en pente)
 Ue : Zone d'activités artisanales

N : Zone de protection des espaces naturels
Na : Zone naturelle pouvant accueillir des activités agricoles
Nc : Périmètre de carrière
Nca : Zone naturelle équipée pour le camping
Ne : Zone naturelle écologiquement sensible
Nec : Zone naturelle écologiquement sensible autorisant les carrières
Nepe : Zone naturelle écologiquement sensible soumise au périmètre de protection éloignée de captage en eau potable
Nh : Zone à caractère naturel où existent des constructions
Nj : Zone naturelle de parcs et jardins
Nlo : Zone naturelle équipée pour les loisirs de plein air
Npe : Zone de protection naturelle soumise au périmètre de protection éloignée de captage en eau potable
Npr : Zone de protection naturelle soumise au périmètre de protection rapprochée de captage en eau potable
Ns : Zone naturelle - domaine skiable équipé

Parcelles cadastrées (PCI décembre 2025 - IGN)

Bâtiments cadastrés (PCI décembre 2025 - IGN)

